

PRESENTS		
MAHE	Loïc	<i>Vice-Président de la Commission (Affaires Maritimes)</i>
LE GUEN	Jean-Yves	<i>Conseiller en charge du Commerce/Artisanat/ESS</i>
EGAULT	Gervais	<i>Conseiller en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche</i>
BOITEL	Dominique	<i>KERMARIA-SULARD</i>
COIC	Alain	<i>PERROS-GUIREC</i>
COLIN	Guillaume	<i>HENGOAT</i>
CORRE	Frédéric	<i>CM, LANNION</i>
DRONIOU	Paul	<i>TREGASTEL</i>
DUBUIS	Carole	<i>CM, PLOUMILLIAU</i>
GUELOU	Hervé	<i>PLUFUR</i>
GUILCHER	Kévin	<i>CM, LANGOAT</i>
LAMBERT	Michel	<i>CM, PLUZUNET</i>
LE PLATINEC	Denise	<i>TREGASTEL</i>
LEMAIRE	Jean-François	<i>PLESTIN LES GREVES</i>
PAGES	Marie-Laure	<i>CM, MANTALLOT</i>
QUILIN	Gérard	<i>PLOUNEVEZ-MOEDEC</i>
RANNOU	Gilbert	<i>PLOUGRESCANT</i>
RUBEUS	Saïg	<i>CM, LOGUIVY-PLOUGRAS</i>
THEBAULT	Christophe	<i>CM, CAMLEZ</i>
TURUBAN	Marcel	<i>LEZARDRIEUX</i>
BLANSCHONG	Gilles	<i>Conseil de Développement</i>
EXCUSES		
LEON	Erven	<i>Président de la Commission</i>
TERRIEN	Pierre	<i>Conseiller en charge du Pôle PHOENIX</i>
BUZULIER	Thierry	<i>CM, LEZARDRIEUX</i>
FAIVRE	Alain	<i>TREBEURDEN</i>
GAULTIER	Marie-France	<i>TREGUIER</i>
MAREC	Danielle	<i>LANNION</i>
ROGARD	Didier	<i>PLEUDANIEL</i>
SEUREAU	Cédric	<i>LANNION</i>
STEUNOU	Philippe	<i>TREVOU-TREGUIGNEC</i>
ASSISTAIENT		
ANDRE	Pierrick	<i>Directeur Général Adjoint</i>
LE MER	Gaëlle	<i>Directrice du Développement Economique</i>
LE BRUN	Pierre-Yves	<i>Service Développement Economique</i>
CONNAN	Thierry	<i>CAD22</i>

ORDRE DU JOUR

1	Portrait de territoire par Côtes d'Armor Développement
2	Vente(s) de terrain
3	Vente des ateliers situés ZA du Châtel à Plestin-Les-Grèves à la société Ty Coat et Construction
4	Aide(s) à l'immobilier
5	Aide(s) au commerce et à l'artisanat
6	CPER 2015/2020 : financement(s) pour les périodes 2016/2020 et 2017/2018
7	Pôle de compétitivité Images & Réseaux : financement du projet STARCOM
8	Convention de partenariat pour l'accompagnement du programme d'actions French Tech Brest + 2016-2018
9	Terrain(s) de jeu de l'innovation
10	Questions diverses

1 Portrait de territoire par Côtes d'Armor Développement :

Confère diaporama en pièce jointe

Commentaires / Observations :

La présentation du portrait de territoire réalisée par CAD22 et présentée par Thierry Connan est annexée à la convention signée le 20 septembre entre LTC et le Conseil Régional de Bretagne relative au développement économique.

M. Egault évoque la désertification médicale qui n'améliore pas l'attractivité du territoire. Cette question pourra être rajoutée aux conclusions de l'étude. M. Coïc précise que les études de médecine sont gratuites pour les étudiants en France et qu'en contrepartie l'Etat devrait leur imposer un service dans les territoires en difficulté. L'installation est imposée dans tous les autres pays européens.

La LGV, si elle contribue à diminuer le temps de trajet du Trégor vers Paris, joue son plein effet à Rennes en la mettant à 1h20 de Paris. La LGV va contribuer à accroître encore le développement de l'Est Bretagne et les inégalités avec l'Ouest.

Les effets du changement climatique pourraient conduire à des migrations de retraités du Sud vers le Nord. M. Corre déclare que les décisions sont prises à Rennes et que le Trégor ne pèse pas du fait de l'absence d'élus charismatiques. Il faut diversifier l'économie locale. L'offre d'accueil n'est pas suffisante pour attirer les entreprises. La culture touristique n'est pas assez développée dans le commerce. Il n'y a pas de consensus ni d'organisation entre les collectivités des Côtes d'Armor pour parler d'une seule voix.

M. Quillin précise que, compte-tenu des résultats de l'étude, il appartient aux élus régionaux de défendre le territoire pour obtenir plus de financements et aux Présidents des EPCI de se fédérer.

2 Ventes de Terrains :

a) Espace d'activités de Kerantour Sud à Pleudaniel : vente de terrain à Monsieur Rémi BAN

Monsieur Rémi BAN s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerantour Sud à PLEUDANIEL, représentant une surface d'environ 3 000 m², afin d'y installer son activité d'éducation canine.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2015-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à Monsieur Rémi BAN, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerantour Sud à PLEUDANIEL, d'une contenance d'environ 3 000 m² au prix de 20,00 € HT le m², soit pour 3 000 m² la somme de 60 000,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 12 000,00 € soit un prix TTC de 72 000,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits à une prochaine Décision Modificative – Budget annexe EA de Kerantour Pleudaniel – article 7015.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Espace d'activités de Kerantour Sud à Pleudaniel : vente de terrain à Madame et Monsieur Olivier BOHU

Madame et Monsieur Olivier BOHU se sont portés acquéreurs d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerantour Sud à PLEUDANIEL, représentant une surface d'environ 3 814 m², afin d'y installer leur activité de travaux publics.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2017-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à Madame et Monsieur BOHU Olivier, ou toute personne physique ou morale qui les représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerantour Sud à PLEUDANIEL, d'une contenance d'environ 3 814 m² au prix de 20,00 € HT le m², soit pour 3 814 m² la somme de 76 280,00 € HT à laquelle s'ajoute la TVA au taux de 20% d'un montant de 15 256,00 € soit un prix TTC de 91 536,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits à une prochaine Décision Modificative – Budget annexe EA de Kerantour Pleudaniel – article 7015.

➤ **Avis favorable de la commission**

c) **Espace d'activités de Kerantour Sud à Pleudaniel : vente de terrain à Monsieur Marius HENRY**

Monsieur Marius HENRY s'est porté acquéreur d'une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerantour Sud à PLEUDANIEL, représentant une surface d'environ 4 000 m², afin d'y installer son activité de ferronnerie.

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2017-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à Monsieur Marius HENRY, ou toute personne physique ou morale qui le représentera, une parcelle de terrain située sur l'Espace d'activités de Kerantour Sud à PLEUDANIEL, d'une contenance d'environ 4 000 m² au prix de 20,00 € HT le m², soit pour 4 000 m² la somme de 80 000,00 € HT auquel s'ajoute TVA au taux de 20% d'un montant de 16 000 € soit un prix TTC de 96 000,00 €.

PRECISER que cette vente fera l'objet d'une délibération ultérieure du Bureau Exécutif de la Communauté d'Agglomération, après réception des différentes pièces constitutives du dossier (Avis des Domaines, document d'arpentage ...) et qu'elle ne sera conclue qu'après obtention des diverses autorisations notamment commerciales.

AUTORISER son Président ou son représentant à la signature du compromis de vente ainsi que tout document à intervenir.

PRECISER que les crédits seront inscrits à une prochaine Décision Modificative – Budget annexe EA de Kerantour Pleudaniel – article 7015.

➤ **Avis favorable de la commission**

3 Vente des ateliers situés ZA du Châtel à Plestin-Les-Grèves à la Société Ty Coat Construction :

Lannion-Trégor Communauté a construit en 2007, plusieurs ateliers d'une surface de 800 m² sur un terrain d'environ 4 550 m² cadastré en section G n°1558 située sur la ZA du Châtel à Plestin-Les-Grèves pour les besoins de la société locataire Ty Coat Construction. Cette construction a permis l'implantation et le développement de la société gérée par Monsieur Thierry HAMON. La société Ty Coat Construction spécialisée dans la construction de maisons à ossature bois compte aujourd'hui 25 salariés. La société loue depuis plus de 10 ans les ateliers et souhaite aujourd'hui les acquérir pour encore s'y développer.

Lannion-Trégor Communauté propose donc de vendre l'ensemble immobilier à la société Ty Coat Construction pour un montant de 258 927,82 € H.T.

VU la sollicitation de France Domaine en date du 10 juillet 2017 ;

CONSIDERANT la volonté de la société locataire d'acquérir le bâtiment ;

CONSIDERANT le Projet de Territoire 2017-2020 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses» », Objectif 1.1 «Favoriser les implantations d'activités sur le territoire» ;

Il est proposé de :

ACCEPTER le principe de vendre à la Société Ty Coat Construction, représentée par Monsieur Thierry Hamon ou toute personne physique ou morale qui la représentera, un ensemble d'ateliers situé au ZA du Châtel à Plestin-Les-Grèves d'une surface d'environ 800 m² et son terrain d'une surface d'environ 4 550 m² cadastré en section G n°1558 au prix de 258 927,82 € H.T.

AUTORISER son Président ou son représentant, à la signature du compromis de vente, de l'acte de vente ainsi que tout document à intervenir sur ce dossier.

PRECISER que les crédits sont inscrits en 2017 au Budget annexe Immobilier Industriel Locatif – article 775.

➤ Avis favorable de la commission

4 Aides à l'immobilier :

a) Aide à l'immobilier : projet de développement de développement de l'entreprise Chestalain

L'entreprise de Menuiserie Chestalain a été créée en 2004 par Monsieur Philippe Chestalain. L'activité principale de l'entreprise comprend la menuiserie traditionnelle et l'ébénisterie. En 2012, Cédric Chestalain intègre l'entreprise comme salarié et est cogérant depuis 2014.

L'entreprise se développe et les locaux actuels, situés sur la propriété de M. Philippe Chestalain, sont devenus exigus et inadaptés.

Afin de pouvoir poursuivre son développement, l'entreprise Chestalain va construire un bâtiment plus grand et mieux adapté sur la ZA de La Croix Rouge à Ploumilliau.

Le recrutement d'un menuisier en CDI est envisagé dans les 3 ans.

Ce projet immobilier sera porté par la SCI Roseley, domiciliée à Trédrez-Locquémeau.

L'entreprise Chestalain sollicite, dans le cadre de son développement, une subvention de Lannion-Trégor Communauté au titre des investissements immobiliers liés à cette construction et à la création de 1 emploi.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Achat du terrain	60 826 €	Prêt obtenu	211 500 €
Auto construction	37 900 €	Apport en Compte courant associé	338 €
Terrassement	13 076 €	Aide LTC	8 000 €
Coffrage béton	23 000 €		
Electricité	22 250 €		
Plomberie	3 286 €		
Construction	59 500 €		
TOTAL	219 838 €	TOTAL	219 838 €

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 219 838 € HT et le recrutement d'un CDI, pour lequel la SCI Roseley et l'entreprise Chestalain sollicitent une subvention de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 8 000 € HT par emploi, plafonné à 24 000 € HT ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;

CONSIDERANT L'avis favorable fourni par l'ADIT / Technopole Anticipa, en date du 27 juillet 2017 ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement d'une subvention à l'immobilier de 8 000 € HT à l'entreprise Chestalain, représentée par M. Chestalain, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création d'un emploi.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Aide à l'immobilier : projet de développement de l'entreprise l'Ambr'1

L'entreprise L'Ambr'1 a été créée le 1^{er} juillet 2010 à Plourivo par M. et Mme Hubert. L'entreprise produit des caramels au beurre salé et de la pâte à tartiner dans un atelier relais (250 m²) de la Pépinière agroalimentaire de Lannion-Trégor Communauté situé sur l'espace d'activités de Convenant-Vraz à Minihy-Tréguier. L'Ambr'1 se positionne essentiellement sur le créneau du haut-de-gamme.

Les produits sont majoritairement vendus dans des épicerie fines (notamment via les réseaux Bordier et la chambre aux confitures). Les gérants souhaitent développer la gamme de produits (pâtes de fruits, berlingots, etc.) et la vente en direct au consommateur via le site internet ou dans le magasin.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise souhaite devenir propriétaire d'un terrain dans l'espace d'activités de Kerantour à Pleudaniel pour y construire un bâtiment. La localisation du terrain en bord de route départementale et l'aménagement du bâtiment permettront à l'entreprise de faire face à son accroissement constant d'activité.

La SARL L'Ambr'1 prévoit de recruter, dans les trois ans, deux personnes en CDI sur un poste d'ouvrier polyvalent et de vente directe pour assurer la croissance des commandes et de la production.

L'investissement immobilier se fera par une société civile immobilière (SCI) qui sera propriétaire des locaux loués à la SARL L'Ambr'1.

L'entreprise l'Ambr'1 sollicite, dans le cadre de son développement, une subvention de Lannion-Trégor Communauté au titre des investissements immobiliers liés à cette construction et à la création de 2 emplois.

Le plan de financement prévisionnel global est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Achat du terrain	35 000,00 €	Prêt bancaire (en cours) avec garantie BpiFrance	359 532,90 €
Pré-étude	6 400,00 €	Subvention LTC	16 000,00 €
Etude énergétique	1 100,00 €	Apport en capital via Prêt d'honneur Initiative Trégor	20 000,00 €
Terrassement	39 681,00 €		
Construction	171 648,23 €		
Carrelage	18 631,17 €		
Isolation et cloisons intérieures	67 090,00 €		
Climatisation	28 660,90 €		
Electricité	17 900,00 €		
Plomberie	9 421,60 €		
TOTAL	395 532,90 €	TOTAL	395 532,90 €

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au

Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 395 532,90 € HT et le recrutement de deux CDI, pour lequel la SCI portant le projet immobilier et l'entreprise l'Ambr'1 sollicitent une subvention de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 8 000 € HT par emploi, plafonné à 24 000 € HT ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;

CONSIDERANT L'avis favorable fourni par l'ADIT / Technopole Anticipa, en date du 27 juillet 2017 ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement d'une subvention à l'immobilier de 16 000 € HT à l'entreprise l'Ambr'1, représentée par M. ou Mme Hubert, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création de 2 emplois.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

c) Aide à l'immobilier : projet de développement de développement de l'entreprise RPIB

L'entreprise Revêtement Polyuréthane Industrie Bretagne (RPIB), créée en 2009 et gérée par M. Emmanuel Gourvès, est implantée sur la zone de Kerbiquet à Cavan.

RPIB est spécialisée dans la mise en œuvre d'élastomères de polyuréthane pour le garnissage à chaud de rouleaux, galets, roulements, roues, etc. L'entreprise propose également d'autres revêtements que le polyuréthane (caoutchouc naturel et silicone, nitrile alimentaire, etc.) afin de répondre aux différents domaines industriels.

Un incendie a détruit la totalité de l'unité de production de RPIB le 3 juillet 2016. L'entreprise est actuellement locataire d'un bâtiment de Lannion-Trégor Communauté sur Lannion et poursuit sa croissance.

RPIB va reconstruire un bâtiment de 733 m², plus grand que l'initial de 300 m², et revoir son process en s'équipant de matériel plus adapté.

Trois recrutements en CDI sont envisagés dans les 3 ans, à l'issue des travaux.

Ce projet immobilier sera porté par la SCI Viarmes 22 (propriétaire du terrain), dont M. Emmanuel Gourvès est le gérant, sur la ZA de Kerbiquet à Cavan.

La société RPIB sollicite, dans le cadre de son développement, une subvention de Lannion-Trégor Communauté au titre des investissements immobiliers liés à cette construction et à la création de 3 emplois.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Terrassement assainissement	79 410 €	Autofinancement	204 000 €
Bâtiment	266 570 €	Emprunt bancaire (accordé)	180 000 €
Électricité Chauffage	68 077 €	Aide LTC	24 000 €
Plomberie sanitaire ventilation	10 768 €	Complément d'emprunt bancaire (en cours)	16 825 €
TOTAL	424 825 €	TOTAL	424 825 €

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 424 825 € HT et le recrutement de trois CDI, pour lequel la SCI Viarmes 22 et la société RPIB sollicitent une subvention de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 8 000 € HT par emploi, plafonné à 24 000 € HT ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;

CONSIDERANT L'avis favorable fourni par l'ADIT / Technopole Anticipa, en date du 27 juillet 2017 ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement d'une subvention à l'immobilier de 24 000 € HT à la société RPIB, représentée par M. Gourvès, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création de 3 emplois.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

d) Aide à l'immobilier : projet de développement de l'entreprise Warenghem

La Distillerie Warenghem, spécialisée dans la production de spiritueux et liqueur, créée en 1900 et dirigée par Monsieur David Roussier est implantée Route de Guingamp à Lannion.

L'entreprise expédie en moyenne 45 000 bouteilles par mois. Ces produits sont destinés à la grande distribution, aux cavistes et à l'export (10 à 15%).

L'ensemble du conditionnement est réalisé sur place (à l'exception des mignonettes).

Dans le choix de sa stratégie de développement, la Distillerie Warenghem a fait le choix depuis 2015, d'augmenter progressivement sa production. Ce choix, associé à une volonté de faire vieillir plus longtemps les whiskies, implique un accroissement du volume stocké. Il s'agit donc de la construction d'un chai supplémentaire, de l'achat de nouveaux équipements et de la création d'un nouveau parking.

De plus, la distillerie accueille actuellement 12 000 visiteurs par an et souhaite augmenter sa capacité d'accueil. La construction d'une nouvelle boutique a donc été prévue.

Trois recrutements en CDI sont envisagés dans les 3 ans.

Ce projet immobilier sera porté par la SCI Gayelord dont le gérant est M. David Roussier.

La SAS Warenghem sollicite, dans le cadre de son développement, une subvention de Lannion-Trégor Communauté au titre des investissements immobiliers liés à cette construction et à la création de 3 emplois.

Le plan de financement prévisionnel est donc le suivant :

Dépenses	Montant HT	Ressources	Montant HT
Etude Chai	60 000 €	Autofinancement	126 000 €
Chai et Parking	1 050 000 €	Emprunt bancaire (en cours)	1 500 000 €
Autres études	40 000 €	Aide LTC	24 000 €
Visitor Center	500 000 €		
TOTAL	1 650 000 €	TOTAL	1 650 000 €

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 1 650 000 € HT et le recrutement de trois CDI, pour lequel la SCI Gayelord et la société Warenghem sollicitent une subvention de Lannion-Trégor Communauté, à hauteur de 8 000 € HT par emploi, plafonné à 24 000 € HT ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.1 « Favoriser les implantations d'activités sur le territoire » ;

CONSIDERANT L'avis favorable fourni par l'ADIT / Technopole Anticipa, en date du 10 juillet 2017 ;

Il est proposé de :

- ACCEPTER** Le versement d'une subvention à l'immobilier de 24 000 € HT à la société Warenghem, représentée par M. Roussier, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création de 3 emplois.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

5 Aides aux commerces et à l'artisanat :

a) Fonds de concours à l'installation et au maintien du commerce et de l'artisanat : commerce de Trégrom

Le Ch'ti Klakenn (épicerie de première nécessité, dépôt de pain et restaurant), dernier commerce de Trégrom a cessé son activité le 30 juin 2017.

La commune souhaite maintenir une activité commerciale à Trégrom. Le Conseil Municipal a délibéré le 7 juin 2017 pour l'achat du fonds de commerce avec le matériel pour 13 000 €.

La commune sollicite le fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » de Lannion-Trégor Communauté pour le rachat du fonds de commerce du Ch'ti Klakenn.

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

VU La délibération du Conseil Municipal de Trégrom, en date du 7 juin 2017 ;

CONSIDERANT Que la commune de Trégrom sollicite le fonds de concours « installation ou maintien du commerce et de l'artisanat » de Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Que ce projet s'intègre au dispositif communautaire pour un investissement éligible de 13 000 € pour lequel la commune de Trégrom sollicite une subvention de Lannion-Trégor Communauté, de 50 % des dépenses résiduelles à la charge de la commune plafonné à 15 000 € ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.4 « Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

Il est proposé de :

- ACCEPTER** Le versement d'une subvention à l'immobilier de 16 000 € HT à l'entreprise l'Ambr'1, représentée par M. ou Mme Hubert, ou toute personne morale qui la représentera, pour la création de 2 emplois.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90.
- ACCEPTER** Le versement du fonds de concours de 6 500 € à la commune de Trégrom pour le rachat du fonds de commerce du dernier commerce de la commune.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 2041412, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) PASS commerce et artisanat de service

- VU** Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, relative à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie de développement économique, ainsi que le partenariat entre Lannion-Trégor Communauté et le Conseil Régional de Bretagne dans ce domaine ;
- VU** La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Le plan de financement ci-dessous :

Porteur de projet	Localisation	Activité	Montant des dépenses (HT)	Dont éligibles (HT)	Montant de l'aide (HT)	Dont CRB (%)	Dont LTC (%)
Reprise du cellier du Jaudy	ZA de Kerverzot – La Roche Derrien	Cave	225 000 €	25 000 €	7 500 €	50 %	50 %
Ouverture d'une seconde boulangerie Le Mat	Bourg de Pommerit-Jaudy	Boulangerie	38 922 €	38 922 €	7 500 €	50 %	50 %
Modernisation du Proxi	Bourg de Plounévez-Moëdec	Supérette	15 141 €	15 141 €	4 542 €	50 %	50 %
TOTAL			279 063 €	79 063 €	19 542 €	50 %	50 %

CONSIDERANT Que les dossiers de demandes de subventions respectent les conditions d'octroi du Pass Commerce et Artisanat de service ;

CONSIDERANT Que LTC versera l'intégralité de cette subvention aux bénéficiaires, le Conseil Régional de Bretagne s'engageant par convention à reverser sa quote-part de participation à LTC ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.4 « Assurer les services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

CONSIDERANT Les avis fournis par les chambres consulaires ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le versement des aides Pass commerce et artisanat de service aux entreprises concernées soit 9 771 € pour LTC et 9 771 € pour le compte du Conseil Régional de Bretagne.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le Conseil Régional de Bretagne.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits en dépense au Budget Principal 2017, article 20422, fonction 90 et en recette pour la subvention du Conseil Régional de Bretagne au Budget Principal 2017, article 1322, Fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

6 CPER 2015-2020 : financements pour les périodes 2016-2020 et 2017-2018 :

**a) CPER 2015-2020 / Volet Enseignement Supérieur – Projet Rénovation de l'IUT de Lannion-
Financement pour la période 2016-2020**

Par délibération en date du 10 novembre 2015, Lannion-Trégor Communauté validait la convention de site relative au Contrat de Projets Etat-Région 2015-2020, volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, pour un montant global de 1 067 500 €.

L'opération n°401 «Rénovation de l'IUT de Lannion» y était ainsi programmé pour un montant de 4 000 000 € dont 500 000 € pour Lannion-Trégor Communauté.

Elle vise ainsi à réhabiliter l'ensemble des bâtiments 1 à 11 de l'IUT afin d'améliorer les performances énergétiques de ces derniers, le projet de rénovation vise une économie de 20 % sur les consommations de gaz ce qui représenterait un montant d'environ 6 850 € HT par an.

VU Le coût du projet «Rénovation de l'IUT de Lannion» à hauteur de 4 000 000 € et son financement, réparti entre :

- Etat :	1 450 000 €
- Conseil Régional de Bretagne :	1 550 000 €
- Conseil Départemental 22 :	500 000 €
- Lannion Trégor Communauté :	500 000 €
TOTAL	4 000 000 €

VU La répartition du soutien financier de Lannion-Trégor Communauté échelonné sur quatre ans et répartie de la manière suivante :

2017	20 000 €
2018	347 500 €
2019	112 500 €
2020	20 000 €
TOTAL	500 000 €

CONSIDERANT La sollicitation par l'Université de Rennes 1 de l'ensemble des financeurs du projet «Rénovation de l'IUT de Lannion», pour l'intégralité de leur participation au projet sur la période de décembre 2016 à février 2020, soit 500 000 € pour Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°1 : «Transformer nos ressources en richesses» – Objectif 1.8 : «Soutenir les établissements de

l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation» ;

Il est proposé de :

- VERSER** La somme de 500 000 € à l'Université de Rennes 1 pour le projet «Rénovation de l'IUT de Lannion» (CPER Enseignement Supérieur) pour la période 2016 à 2020.
- AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.
- PRECISER** Que les crédits sont inscrits au Budget Principal – article 204181 / Fonction 232.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) CPER 2015-2020 / Volet Recherche – Projet FOTON (phase 2) – SOPHIE PHOTONIQUE / Equipement – Financement pour la période 2017-2018

Par délibération en date du 10 novembre 2015, Lannion-Trégor Communauté validait la convention de site relative au Contrat de Projet Etat-Région 2015-2020, volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, pour un montant global de 1 067 500 €.

Il convient aujourd'hui de valider la mise en œuvre du financement du sous-projet Communications optiques et Métrologie, Capteurs et instrumentation Phase 2 (Opération Photonique).

L'opération Photonique a pour objectif général d'asseoir la photonique comme technologie clef générique pour la Bretagne. Elle comporte deux volets :

- Un volet recherche, qui comporte deux grands axes thématiques : télécommunications et réseaux optiques ; lasers, métrologie, capteurs. **Le projet d'acquisition d'équipement pour la période 2017-2018 (01.01.2017 au 01.04.2019) s'inscrit dans ces deux grands axes.**

- Un volet valorisation qui se focalise sur le lien avec le monde industriel et le transfert technologique. L'UMR Foton se charge de la mise en module Télécom. PERFOS se concentre sur les capteurs/lasers, le prototypage et la petite série via la création d'un pôle photonique européen d'excellence, Photonics Park, ainsi que sur les technologies fibres optiques spéciales, lasers, capteurs et systèmes à fibre pour les applications «Environnement sévère» (Défense/Sécurité-Energie-Mer), «biotech» (Agri-Agro-Santé-Environnement) et Télécom.

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2015, validant la convention de site pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté et la liste des opérations retenues, présentant le coût du sous-projet *Communications optiques et Métrologie, Capteurs et instrumentation* du laboratoire FOTON à hauteur de 350 000 € et son financement, réparti entre :

- Union Européenne :	120 000 €
- Etat :	100 000 €
- Conseil Régional de Bretagne :	30 000 €
- Conseil Départemental 22 :	50 000 €
- Lannion Trégor Communauté :	50 000 €
TOTAL	350 000 €

CONSIDERANT La sollicitation par l'Université de Rennes 1 de l'ensemble des financeurs du projet FOTON, pour l'intégralité de leur participation au projet sur la période de janvier 2017 à octobre 2018, soit 50 000 € pour Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°1 : Transformer nos ressources en richesses – Objectif 1.8 : Soutenir les établissements de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

Il est proposé de :

VERSER La somme de 50 000 € à l'Université de Rennes 1 pour le sous-projet *Communications optiques et Métrologie, Capteurs et instrumentation* du laboratoire FOTON (phase 2 – SOPHIE Photonique Equipement) pour la période 2017 à 2018 représentant 14,29 % du total subventionnable.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISER Que les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire en date du 30 juin 2017 – article 204181 / Fonction 231.

➤ **Avis favorable de la commission**

c) CPER 2015-2020 / Volet Recherche – Projet Photonics Bretagne (phase 1) – SOPHIE PHOTONIQUE / Equipement – Financement pour la période 2017-2018

Par délibération en date du 10 novembre 2015, Lannion-Trégor Communauté validait la convention de site relative au Contrat de Projets Etat-Région 2015-2020, volet Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation, pour un montant global de 1 067 500 €.

Il convient aujourd'hui de valider la mise en œuvre du financement du projet Photonics Bretagne phase 1.

Photonics Bretagne, hub d'innovation technologique a été labellisé Centre de ressource technologique (CRT) en 2017, a pour objectif d'être la seule structure en France à se positionner dans le domaine du transfert de technologie photonique. **Les travaux réalisés grâce aux équipements financés par ce CPER pour la période 2017-2018 (01.01.2017 au 31.07.2018)** permettront de renforcer le lien entre laboratoires de recherches régionaux (FOTON, TELECOM

BRETAGNE...) et les PME innovantes locales dans le cadre de projets collaboratifs.

Les composants et sous-systèmes développés bénéficieront donc d'un avantage technologique décisif par rapport à la compétition, en particulier pour les applications bio photoniques. Plus précisément, Photonics Bretagne souhaite axer les projets développés dans le cadre du CPER dans :

- le domaine du laser (conception, développements de démonstrateurs, caractérisation, déport de puissance...) qui est une spécialité forte de l'écosystème photonique breton.
- le domaine de la photonique pour les sciences du vivant (AgrX, Santé, Environnement, Sécurité) aujourd'hui en pleine expansion en Europe et répondant à un besoin fort des filières applicatives régionales.

VU La délibération du Conseil Communautaire en date du 10 novembre 2015, validant la convention de site pour le territoire de Lannion-Trégor Communauté et la liste des opérations retenues, présentant le coût du projet Photonics Bretagne à hauteur de 570 000 € et son financement, réparti entre :

- Union Européenne :	200 000 €
- Etat :	100 000 €
- Conseil Régional de Bretagne :	56 000 €
- Conseil Départemental 22 :	50 000 €
- Lannion Trégor Communauté :	50 000 €
- Autofinancement	114 000 €
TOTAL	570 000 €

CONSIDERANT La sollicitation par Photonics Bretagne de l'ensemble des financeurs dudit projet, pour l'intégralité de leur participation au projet sur la période de janvier 2017 à juillet 2018, soit 50 000 € pour Lannion-Trégor Communauté ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2015-2020, adopté le 30 juin 2015, défi n°1 : Transformer nos ressources en richesses – Objectif 1.8 : Soutenir les établissements de l'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation ;

Il est proposé de :

VERSER La somme de 50 000 € à Photonics Bretagne dans le projet «Photonics Bretagne» faisant partie du CPER volet recherche (phase 1 – SOPHIE Photonique Equipement) pour la période 2017 à 2018.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents afférents à ce dossier.

PRECISER Que les crédits sont inscrits au Budget Supplémentaire en date du 30 juin 2017 – article 204181 / Fonction 231.

➤ **Avis favorable de la commission**

7 Pôle de compétitivité Image & Réseaux : financement du projet STARCOM :

Le projet STARCOM a été co-labellisé le 27 mars par les Pôles EMC2 et Images et Réseaux dans le cadre du 23ème Appel FUI.

L'entreprise ECT (Europe Composites et Technologies), basée à Plounévez-Moëdec est partenaire de ce projet.

Le Projet STARCOM (Systèmes et technologies de Rupture en matériaux COMposites) a pour objectifs la miniaturisation des antennes et dispositifs d'intégration ainsi que l'élargissement des bandes de fréquence concernées, via des technologies de rupture dans les concepts de matériaux et les procédés de fabrication.

Les travaux seront principalement menés pour des communications en bande VUHF et les communications de 5ème génération (5G), ainsi qu'en bande Ka (communications satellitaires à haut débit). Les applications visées concernent en priorité le naval militaire, l'aéronautique civile et de façon générale les objets connectés qu'il s'agisse de véhicules, d'agroéquipements, d'infrastructures ou bien d'équipements.

A terme, le projet vise la montée en compétences de tous les partenaires dans des domaines innovants, l'ouverture de nouveaux marchés ainsi que de verrous technologique. Il permettra également de maintenir les domaines d'excellence des territoires concernés. Enfin, les retombées économiques du projet estimées à 12 millions d'euros permettront la création de 20 à 30 emplois au sein des PME partenaires.

Les partenaires, le coût et les besoins de financement de ce projet qui durera 42 mois sont présentés dans le tableau ci-après :

Partenaires	Dépt	Coût retenu	Taux aide	Montant aide	Financeurs
DCNS	75	885 986, 00 €	25 %	221 496, 00 €	Etat (FUI)
ECT	22	276 763, 00 €	45 %	124 543, 00 €	124 543 € dont : CRB :104 543 € LTC : 20 000 €
Université de Rennes 1	35	498 272, 00 €	100 %	498 272, 00 €	Etat (FUI) Collectivités
SERIBASE INDUSTRIE	53	286 235, 00 €	45 %	128 806, 00 €	Collectivités
THALES communications	49	985 986, 00 €	25 %	246 497, 00 €	Collectivités
CEMCAT	53	237 358, 00 €	45 %	106 811, 00 €	Collectivités
TOTAL		3 170 600, 00 €		1 326 425, 00 €	

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération en date du 25 février 2014, par laquelle le conseil communautaire validait la convention cadre de partenariat entre Région et collectivités locales régissant la participation des collectivités locales bretonnes à l'aide aux projets collaboratifs labellisés par les Pôles de compétitivité et les modalités d'intervention de LTC ;

VU La délibération en date du 22 juin 2017, par laquelle le conseil communautaire validait l'adoption du guide des aides financières de LTC. Il fixe les modalités d'intervention pour le financement des projets de Pôles de compétitivité en particulier l'intervention à hauteur de 10 % plafonné à 20 000 € pour les PME/PMI ;

CONSIDERANT Le Projet de Territoire 2017-2020 adopté le 22/06/2017 : Défi 1 «Transformer nos ressources en richesses», Objectif 1.9 «accompagner toutes les formes d'innovation» ;

Il est proposé de :

VERSER la somme de 20 000 € au profit de la société ECT, pour le projet STARCOM labellisé par les pôles de compétitivité Images&Réseaux et EMC2 dans le cadre de la convention cadre Région/ Collectivités locales.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2017 du budget principal, fonction 90/ Article 65732.

Commentaires / Observations :

L'entreprise ECT est anciennement Brigant Polyester.

➤ **Avis favorable de la commission**

8 Convention de partenariat pour l'accompagnement du programme d'actions French Tech Brest + 2016-2018 :

Les acteurs de l'ouest breton (métropole de Brest et agglomérations de Lannion, Morlaix et Quimper, entreprises, technopoles, établissement d'enseignement supérieur et de recherche, cantines numériques ...) se sont fédérés autour de l'ambition de faire du numérique un moteur de la croissance et de l'entreprise. Sur ces bases, le dossier « French Tech Brest + » a obtenu le 25 juin 2015 le label Métropole French Tech. Animée par les technopoles de l'ouest breton, la French Tech Brest + dispose de 3 ans pour mettre en œuvre un programme d'actions ambitieux et novateur.

Les partenaires de la French Tech Brest + conviennent aujourd'hui de la définition pour la période 2016-2018, des **modalités d'accompagnement et du soutien financier du programme d'actions mis en œuvre par la French Tech Brest +**, par la Région Bretagne et les collectivités engagées dans cette démarche (Brest métropole, Lannion Trégor Communauté, Morlaix Agglomération, Quimper Bretagne Occidentale), ainsi que du programme européen Feder-Fse Bretagne 2014-2020 « Investissement pour la croissance et l'emploi ».

Les objectifs de la French Tech Brest + sont les suivants :

- Offrir un environnement favorable à l'émergence et au développement de startups du numérique, attirer les talents (entrepreneurs et salariés),

- Permettre aux entreprises des secteurs traditionnels de réussir leur transition numérique et de rester ainsi compétitives et conquérantes par la création de nouveaux services rendus possible par le numérique,
- Offrir aux jeunes et moins jeunes la possibilité de se former aux nouveaux métiers du numérique pour faciliter leur insertion professionnelle et permettre aux entreprises de trouver les compétences dont elles ont besoin.

Ces objectifs sont déclinés en un **programme d'actions** détaillé pour la période 2016-2018, partagé entre les acteurs, et structuré autour de 4 axes :

- Accélérer l'émergence et la croissance des startups du territoire
- Accompagner la transformation numérique des entreprises de l'économie de l'ouest breton
- Contribuer à faire du numérique un vecteur d'insertion professionnelle
- Assurer la visibilité des actions de la French Tech Brest + et animer l'écosystème

Afin de financer ces actions, le plan de **financement prévisionnel pluriannuel** est le suivant :

(en euros)	2016		2017		2018	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Région Bretagne	103 924	25,00%	120 921	25,00%	121 607	25,00%
Feder	109 968	26,45%	137 217	28,37%	136 154	27,99%
Brest métropole + Morlaix Communauté	80 000	19,24%	85 000	17,57%	85 000	17,47%
Lannion Trégor Communauté	37 500	9,02%	40 000	8,27%	40 000	8,22%
Quimper Bretagne Occidentale	13 617	3,28%	27 500	5,68%	27 500	5,65%
<i>Total agglos + métropole</i>		31,54%		31,53%		31,35%
Sponsors	29 000	6,98%	29 000	6,00%	29 000	5,96%
Contributions entreprises	20 000	4,81%	40 000	8,30%	40 000	8,22%
Autofinancement	21 689	5,22%	4 048	0,84%	7 165	1,47%
Total	415 698	100,00%	483 686	100,00 %	486 426	100,00 %

VU La délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 10 novembre 2015 relative au projet d'organisation du label French Tech « Brest Tech + » ;

CONSIDERANT L'importance de l'écosystème numérique sur le territoire de Lannion-Trégor Communauté, de ses perspectives de développement, de fertilisation croisée et de la nécessité d'optimiser la communication numérique sur la thématique du numérique en Trégor par le biais du label French Tech ;

CONSIDERANT L'intérêt économique et stratégique commun à travers l'Entente intercommunautaire créée en 2012 entre Lannion-Trégor Communauté, Morlaix Communauté et Brest Métropole Océane, afin de faire valoir et développer les axes communs et complémentaires à nos territoires ;

CONSIDERANT L'importance de disposer d'une feuille de route structurée et partagée par les acteurs de la French Tech Brest + ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.9 « Accompagner toutes les formes d'innovation » ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le principe d'un financement complémentaire à sa mission d'intérêt générale, à hauteur de 40 000 € à l'ADIT – technopole Anticipa, dans le cadre de son action d'animation territoriale de la French Tech Brest +, pour les années 2017 et 2018.

PRECISER Que ce projet fera l'objet d'une demande de financement associative annuelle, dossier à déposer par la technopole Anticipa auprès de Lannion-Trégor Communauté.

ACCEPTER Que ce financement puisse être présenté comme co-financement d'une demande globale de financement FEDER / Conseil Régional, portée par la French Tech Brest +.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont ou seront inscrits aux BP 2017 et 2018 / budget PRI/ article 6574/ fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

9 Terrains de jeu de l'innovation :

a) Terrain de jeu de l'innovation : Kristal

Lannion-Trégor Communauté propose, depuis quelques années, aux entreprises implantées sur le territoire ou souhaitant s'y implanter de tester leurs produits ou services innovants.

Ainsi, à partir de besoins ou d'intérêts identifiés par la collectivité, entreprises et Lannion-Trégor Communauté collaborent afin d'expérimenter le produit ou service sur un terrain d'expérimentation réel. Il en ressort des perspectives techniques ou économiques à ces projets. Ce dispositif est appelé « Terrain de jeu de l'innovation ».

La société Kristal, créée en 2015 à Lannion, est spécialisée dans le développement d'applications mobiles pour smartphones et tablettes.

Compte tenu de l'abondance de l'information et des nouveaux modes de consommation, l'entreprise souhaite développer un nouveau produit qui consiste à être pro-actif afin de toucher de nouveaux usagers pour les salles de spectacles. L'objectif n'est pas de remplacer les « abonnés » mais de renseigner de

nouveaux consommateurs mal informés, mal organisés ou nomades, d'avoir toutes les informations culturelles sur les salles de spectacles de l'Agglomération en une seule application.

Ainsi, il est proposé, en partenariat avec le service Culture de LTC (salle du Sillon à Pleubian et Théâtre de l'Arche à Tréguier), les régisseurs des salles de spectacles communales (Salle An Dour Meur à Plestin-Les-Grèves, Salle Le Sémaphore à Trébeurden), et le directeur du Carré Magique, salle de spectacles associative, la mise en place d'une expérimentation permettant de :

- Développer une application mobile pour iOS et Android disponible sur les stores respectifs et permettant d'informer les utilisateurs sur les spectacles proposés par les salles de spectacles de la communauté et commander des places,
- Développer une interface Web d'administration pour la gestion des spectacles avec l'envoi de notifications.

En plus des informations pratiques sur les spectacles et sur les salles de spectacles, l'utilisateur pourra choisir les thèmes de spectacles dont il souhaite recevoir les informations.

Trois types de notifications à l'utilisateur sont prévus :

- Bon plan : notification envoyée ponctuellement depuis le site Web d'administration informant de la mise en vente de place.
- Ma programmation : notification envoyée automatiquement quelques jours avant la date d'un spectacle présent dans les favoris de l'utilisateur.
- Cette semaine à l'affiche : notification envoyée automatiquement récapitulant l'ensemble des spectacles à venir la semaine suivante.

Le développement de l'application est entièrement pris en charge par l'entreprise Kristal. Le coût de la réalisation graphique de l'application est de 1 700 € HT et l'abonnement mensuel pour 5 salles est de 1 800 € HT (abattement de 50 %, le supplément de 1 800 € HT est pris en charge par l'entreprise).

Les coûts de communication (visuel générique et déclinaison web et print, création d'un teaser « ludique », sponsoring réseaux sociaux, publicité dans « Le cri de l'ormeau » et « Bikini ») sur le produit seront supportés par Lannion-Trégor Communauté et sont estimés à 9 000 € HT.

Plan de financement du projet :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT
Développement de l'application	20 000 €	Kristal (part développement)	20 000 €
Abonnement des 5 salles	3 600 €	Kristal (part abonnement)	1 800 €
Réalisation graphique	1 700 €	LTC	12 500 €
Communication	9 000 €	<ul style="list-style-type: none"> • dont développement application par Kristal : 3 500 € • dont prestations de communication : 9 000 € 	
Total	34 300 €	Total	34 300 €

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

VU La délibération du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté, en date du 22 juin 2017, approuvant le guide des aides financières de LTC ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectif 1.9 « Accompagner toutes les formes d'innovation » ;

Il est proposé de :

ACCEPTER Le présent projet de partenariat avec la société Kristal dans le cadre du Terrain de Jeu de l'Innovation.

ACCEPTER Le versement de la somme de 3 500 € HT à la société Kristal pour la réalisation graphique de l'application et l'abonnement des salles de spectacles, ainsi que le financement de prestations de communication associées plafonnées à 9 000 €.

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

PRECISER Que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2017, article 6236 pour la réalisation graphique et la communication et article 6288 pour les abonnements, fonction 90.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Terrain de jeu de l'innovation : Tic A Tag (information)

Lannion Trégor Communauté propose depuis quelques années, aux entreprises implantées sur le territoire ou souhaitant s'y implanter, de tester leurs produits ou services innovants.

Ainsi, à partir de besoins ou d'intérêts identifiés par la collectivité, entreprises et LTC collaborent afin d'expérimenter le produit ou service sur un terrain d'expérimentation réel. Il en ressort des perspectives techniques ou économiques à ces projets. Ce dispositif est appelé « Terrain de jeu de l'innovation ».

L'entreprise TICATAG, basée à Lannion et gérée par Yann Mac Garry, co-fondateur, est spécialisée dans le développement des objets connectés.

Yann Mac Garry souhaite tester un nouveau produit avec le service déchets de l'Agglomération. L'entreprise souhaite tester des capteurs dans les bennes à verre et de collecte sélective de l'Agglomération. Ces capteurs permettent de donner en temps réel le taux de remplissage des bennes et colonnes. L'immédiateté de l'information permet d'avoir un outil d'aide à la décision. Le capteur utilisera différents réseaux selon les besoins techniques (GSM, LORA).

L'intérêt pour LTC est de disposer, sur certaines colonnes éloignées et dont on maîtrise peu le taux de remplissage (colonnes rurales, saisonnières, etc.), d'informations de remplissage permettant une meilleure gestion des tournées sur ces bennes. L'installation des capteurs permettrait une meilleure gestion des fréquences de collecte et un dimensionnement au plus juste des bennes.

L'objectif à terme est d'avoir une synchronisation entre les capteurs et le logiciel de gestion des collectes du service déchets (Mobil'in).

Il est important pour l'entreprise d'avoir à la fin de l'expérimentation une estimation de l'économie réalisée dans les coûts de collecte par le service. Cela permettra de juger de l'intérêt existant ou non, pour une collectivité, d'acheter ce produit.

Deux options sont possibles :

- 1) Le prix du capteur (avec maintenance et installation par TICATAG) est de 399,75 € HT l'unité + 10,50 € HT par mois d'abonnement. La limite budgétaire dans le cadre d'un terrain de jeu de l'innovation est de 20 000 € donc c'est au maximum 38 capteurs qui pourront être pris en charge dans le cadre du terrain de jeu de l'innovation.
 - 2) Le prix du capteur (avec maintenance mais avec une installation par les agents de LTC) est de 300 € HT l'unité + 10,50 € HT par mois d'abonnement. La limite budgétaire dans le cadre d'un terrain de jeu de l'innovation est de 20 000 € donc c'est au maximum 46 capteurs qui pourront être pris en charge dans le cadre du terrain de jeu de l'innovation.
- c) **Terrain de jeu de l'innovation : My Minute Trip (information – délibération BE du 04/07/2017)**



BE 2017 0130

Envoyé en préfecture le 11/07/2017
Reçu en préfecture le 11/07/2017
Affiché le
ID : 022-200065928-20170704-BE_2017_0130-DE

**Extrait du Registre des Délibérations
du Bureau Exécutif du 4 juillet 2017**

L'an deux mille dix sept, le quatre juillet à 17 h 00, au siège de Lannion-Trégor Communauté, 1 rue Monge à Lannion, le Bureau Exécutif s'est réuni sous la présidence de M. Joël LE JEUNE, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller, le 23 juin 2017.

Nombre de membres en exercice : 22
Présents ce jour : 20 Procurations : 0

Étaient présents :

M ARHANT Guirec , M. BOURIOT François , Mme CHARLET Delphine , M. COENT André , Mme CORVISIER Bernadette , M. DRONICOU Paul , M. FAIVRE Alain , Mme FEJEAN Claudine , M. GUELOU Hervé , M. KERVAON Patrice , M. LAMANDE Jean Claude , M. LE BIHAN Paul , M. LE FUSTEC Christian , M. LE GUEVEL Jean-François , M. LE JEUNE Joël , M LE MOULLEC Frédéric , M. LEON Erven , M MAHE Loïc , M. OFFRET Maurice , M. PRIGENT François

Étaient absents excusés :

M PARISCOAT Arnaud, M. ROUSSELOT Pierrick

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme FEJEAN Claudine, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Terrain de jeu de l'innovation - MyMinuteTrip avec l'Office de Tourisme
Communautaire**

Lannion-Trégor Communauté propose depuis plusieurs années, aux entreprises implantées sur le territoire ou souhaitant s'y implanter, de tester leurs produits ou services innovants.

Ainsi, à partir de besoins ou d'intérêts identifiés par la collectivité, entreprises et Lannion-Trégor Communauté collaborent afin de tester le produit ou service sur un terrain d'expérimentation réel. Il en ressort des perspectives techniques ou économiques à ces projets. Ce dispositif est appelé « Terrain de jeu de l'innovation ».

La startup MyMinuteTrip est en cours de création à Lannion et souhaite développer un outil de mise en relation d'une clientèle touristique avec les socio-professionnels du secteur. L'entreprise propose différents types de services :

- Une plateforme de diffusion de vidéos promotionnelles pour les professionnels (web et mobile),
- Une plateforme de production de vidéos,
- Un service de collecte et d'analyse de données,
- Un service opérationnel de notifications personnalisées à destination des abonnées de l'application,
- Une possibilité de personnalisation pour les grands comptes.

Ainsi, il est proposé d'expérimenter, dans le cadre du Terrain de Jeu de l'Innovation, en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire, la mise en place d'une expérimentation en deux phases :

- Mise à disposition de moyens et d'infrastructures à l'échelle de Lannion-Trégor Communauté. MyMinuteTrip souhaite tester son offre commerciale auprès d'un panel de clients potentiels et affiner son étude de marché sur l'axe BtoB. L'Office de Tourisme Communautaire propose de sélectionner un panel d'acteurs socio-professionnels pour que MyMinuteTrip puisse interroger ces acteurs et affiner ainsi leur offre avant lancement.
- Expérimentation via l'Office de Tourisme Communautaire à destination de ses partenaires de l'offre « grand compte », afin de tester l'offre BtoBtoB. Ceci se traduira par la création d'une interface personnalisée pour l'Office de Tourisme Communautaire. Cette dernière permettra au touriste d'optimiser son expérience utilisateur.

MyMinuteTrip fournira l'équipement nécessaire à l'expérimentation, et en assurera la gestion et la maintenance pendant la durée du projet. MyMinutetrip prendra à sa charge l'analyse des besoins et l'abonnement de 24 mois Grand Compte de 20 vidéos et 100 notifications pour l'Office de Tourisme Communautaire, d'un coût de 8 280 € HT.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017

Reçu en préfecture le 11/07/2017

Affiché le

ID : 023-200085928-20170704-PE-2017_0130-PE

Les supports de communication seront conçus par MyMinuteTrip après échanges et validation de Lannion-Trégor Communauté. Les supports de communication seront diffusés physiquement ou par voie électronique, notamment dans les offices de tourisme. Plan de financement du projet :

Dépenses (HT)		Resources (HT)	
MyMinuteTrip / Application		Lannion-Trégor Communauté	8 200,00 €
- Analyse des besoins (offert)	1 600,00 €	MyMinuteTrip	9 880,00 €
- Eléments de charte graphique	800,00 €		
- Géolocalisation	2 400,00 €		
- Application mobile	3 200,00 €		
- Tests sur plateformes	800,00 €		
- Abonnement 24 mois OTC – 20 vidéos et 100 notifications (offert)	8 280,00 €		
<i>Sous total</i>	<i>17 080,00 €</i>		
Communication prise en charge par LTC	1 000,00 €		
TOTAL	18 080,00 €	TOTAL	18 080,00 €

VU Les délibérations du Conseil Communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du 03 janvier 2017 et du 04 avril 2017, donnant délégation d'attributions au Bureau Exécutif ;

CONSIDERANT Le Projet de Territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017 : Défi 1 « Transformer nos ressources en richesses », Objectif 1.4 « Assurer des services de proximité et soutenir l'artisanat et le commerce » ;

CONSIDERANT La validation du guide des aides de Lannion-Trégor Communauté et notamment le Terrain de Jeu de l'Innovation par la Conseil Communautaire du 22 juin 2017 et par la Commission Permanente du Conseil Régional de Bretagne le 10 juillet 2017 ;

Après en avoir délibéré, LE BUREAU EXECUTIF à L'UNANIMITÉ

DECIDE DE :

ACCEPTER Le présent projet avec la société MyMinuteTrip dans le cadre du Terrain de Jeu de l'Innovation.

VERSER La somme de 8 200,00 € HT au profit de la société MyMinuteTrip.

ACCEPTER Que les données fournis par l'Office de Tourisme Communautaire et Lannion-Trégor Communauté soient utilisées par MyMinuteTrip pour le développement de son application.

Envoyé en préfecture le 11/07/2017 Reçu en préfecture le 11/07/2017 Affiché le ID : 022-200065928-20170704-8E_2017_0130-DE

AUTORISER Le Président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

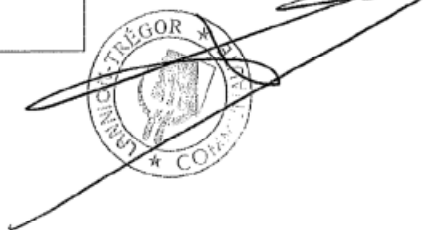
PRECISER Que les crédits sont inscrits au budget primitif 2017 du budget principal, fonction 90,
- 7 200,00 € HT pour la partie application (article 2051 – Fonction 90)
- 1 000,00 € HT pour la partie communication (article 6236 – Fonction 90)

Fait et délibéré, à Lannion les jour, mois et an précités.
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DUMENT SIGNÉ.

Le Président atteste le caractère exécutoire
de la présente délibération,
transmise au contrôle de légalité
par télétransmission le 11 JUN. 2017
Publiée et affichée le 11 JUL. 2017

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE

LE PRÉSIDENT,
Joël LE JEUNE



10 Questions diverses :

a) Validation du pacte d'actionnaires du CEVA

Par délibération en date du 22 juin 2017, Lannion-Trégor Communauté actait le principe de son introduction au capital du CEVA.

Cette opération d'un montant de 80 000 € sera réalisée en deux temps : l'un consistant en la reprise des parts de la commune de Pleubian pour un montant de 20 000 €, faisant suite à la diminution du capital de la SEML, l'autre étant une participation à la prochaine augmentation de capital du CEVA, pour un montant de 60 000 €. Aux termes de ces opérations, Lannion-Trégor Communauté disposera de 10 % du capital de la société d'économie mixte, au côté du Conseil Départemental (47,86 %), de la Région Bretagne (26,83 %) et de partenaires privés (15,31%).

Les principes relatifs à cette prise de participations et future augmentation de capital ont permis au CEVA de sortir d'un plan de sauvegarde le 24 juillet 2017. Il convient aujourd'hui de rédiger un pacte d'actionnaires relatif à la recapitalisation du CEVA, avec le Département des Côtes d'Armor et le Conseil Régional de Bretagne.

VU La délibération du Conseil Communautaire du 22 juin 2017 relative au projet de restructuration du CEVA et de la prise de participation de Lannion-Trégor Communauté ;

VU La délibération du Conseil Départemental des Côtes d'Armor en date du 26 juin 2017 relative à sa participation au capital du CEVA ;

VU La délibération du Conseil Régional de Bretagne en date du 10 juillet 2017 acceptant de participer à une recapitalisation du CEVA ;

CONSIDERANT Le projet de territoire 2017-2020, adopté le 22 juin 2017, défi n°1 « Transformer nos ressources en richesses », objectifs 1.8 3soutenir l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation » et 1.9 « Accompagner toutes les formes d'innovation » et défi 4 « Préserver l'environnement », objectif 4.6 « Préserver les ressources en eaux douces, le littoral et les milieux aquatiques » ;

Il est proposé de :

AUTORISER Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le pacte d'actionnaires établi entre le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, le Conseil Régional de Bretagne et Lannion-Trégor Communauté, relatif au CEVA, ainsi que tous les actes et documents afférents à la mise en oeuvre de la présente délibération.

➤ **Avis favorable de la commission**

b) Demande de subvention 2017 du Syndicat de défense du Coco de Paimpol

Commentaires / Observations :

Le syndicat demande une participation à hauteur de 8 248 euros entre LTC et GP3A. La fête du Coco a lieu à Paimpol sur le territoire de GP3A qui ne s'est pas encore positionnée sur le montant. Une partie de la production de Cocos est située sur le territoire de LTC.

A noter que cette fête pourrait avoir lieu un an sur deux en Trégor.

➤ **Absence de prise de décision, l'avis décisif dépendant de la Commission 1.**